

Placer les artistes en pleine lumière pour ouvrir les consciences



3.000

*3.000 opérateurs culturels
sont soutenus en Fédération
Wallonie-Bruxelles*

Notre diagnostic

La lecture du contexte de mutations profondes et de crises durables que connaît notre société nous incite davantage encore à investir dans la culture.

La culture est plus que jamais une inspiration humaine universelle et possède une fonction de sens, de passeuse de valeurs, de cohésion sociale et de résistance. Cette inspiration, nous la devons aux créateurs, artistes, auteurs, acteurs du monde de la culture, opérateurs culturels par leur implication et leur détermination, qui malgré les obstacles, remplissent une mission essentielle de civilisation, qui construit la conscience, la vigilance et l'appartenance humaines, une mission qui permet la relation entre les femmes et les hommes, qui les fait rêver, ressentir, se questionner et s'émanciper.

Investir dans la culture est un choix de société porteur de nos valeurs. La culture alliant la connaissance de soi et un espace privilégié de rencontre, de découverte de l'autre et de compréhension mutuelle contribue à établir les conditions propices au rapprochement des individus et est une source d'enrichissement collectif.



Un large processus de consultation participatif des secteurs artistique, culturel, créatif et de l'éducation permanente, dénommé «Bouger les Lignes», a été mis en place par le cdH lors de la législature 2014-2019. Il en ressort des actions concrètes pour une nouvelle politique culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles. La mise en œuvre de ces mesures concertées avec les secteurs est notre fil conducteur.

Notre vision

Terrain fertile pour l'acquisition d'habilités sociales, interculturelles et citoyennes, la culture doit entrer dans nos vies dès le plus jeune âge en intégrant les écoles et les programmes scolaires et nous accompagner tout au long de la vie. Pour le cdH, la culture doit être pour tous, partout et tout au long de la vie.

Nos objectifs

Notre action pour garantir la culture pour tous et partout se décline en trois objectifs :

- 1. Garantir l'accessibilité de la culture pour tous**
- 2. Soutenir les artistes et la diversité des projets**
- 3. Fédérer les acteurs culturels**

Mise en œuvre

1. Garantir l'accessibilité de la culture pour tous

L'accès à la culture au plus grand nombre doit être le socle de la politique culturelle.

L'enjeu est de neutraliser le plus possible les obstacles - qu'ils soient financiers, culturels, symboliques ou de mobilité - de façon que chacun se sente légitime de rentrer dans une institution culturelle ou de participer à une activité.

Concrètement, nous proposons de :

- ↳ Renforcer les liens Culture-Ecole en mettant en œuvre dans toutes les écoles dès le maternel et tout au long de la scolarité pour chaque élève le PECA prévu dans le Pacte pour un enseignement d'Excellence (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique). Chaque élève aura un programme de cours « classique » (français, histoire...) qui intégrera l'éducation à l'art et à la culture (histoire de l'art, création littéraire) et qui sera complété d'un cours spécifique intégrant une éducation à et par des disciplines artistiques (cours d'arts plastiques, de musique, chorale) de la maternelle à la fin du secondaire. Ce cours spécifique sera complété par des rencontres (visites d'institutions, rencontres d'artistes...) et par des heures de pratiques individuelles ou collectives ;
- ↳ Mettre en place un pass « a-musée vous » pour les jeunes de moins de 25 ans, donnant accès, à prix réduit, aux musées de la FWB et offrant des réductions sur les frais de transport ;
- ↳ Accorder un accès gratuit aux espaces culturels et de loisirs (musées actifs , expositions pratiques, parcs animaliers) pour les jeunes et leur famille, lorsqu'ils sont accompagnés par des intervenants du secteur de l'aide à la jeunesse dans le cadre de leur mission d'aide éducative. Le but est à la fois de permettre une expérience culturelle et d'émancipation plus rapide, avec un encadrement adéquat pour les enfants en difficultés et de motiver les familles à utiliser par la suite les possibilités d'abonnement ou de réductions qui leur seraient accessibles.
- ↳ Mettre en place des dispositifs pour contribuer à une plus grande accessibilité de l'offre culturelle pour les personnes en situation de handicap tant sur le plan architectural et l'accès aux lieux que sur le plan de l'accès aux contenus et de l'accessibilité sensorielle (reproductions en 3D, audiodescriptions, audioguide avec détection infrarouge, sous-titrages) ;

- ↪ Poursuivre le renforcement et la pérennisation structurelle de l'action des associations en éducation permanente, des centres d'expression et de créativité, des associations de pratiques artistiques en amateur et de médiations culturelles (notamment l'ASBL « article 27 » qui émancipent et développent notamment l'esprit critique face à la multiplication des canaux d'information et des entreprises de désinformations à l'œuvre dans notre société ;
- ↪ Développer et dynamiser les pratiques artistiques en amateur qui permettent la transmission du patrimoine culturel et développent la créativité collective.
- ↪ Renforcer le soutien aux associations d'alphabétisation pour tous les publics (enfants, parents, primo-arrivants) ;
- ↪ Soutenir les initiatives des opérateurs culturels pour que la culture sorte de ses murs et qu'ils investissent temporairement des espaces inhabituels pour toucher de nouveaux publics avec une attention particulière aux enfants des écoles maternelles et primaires et aux zones rurales ;
- ↪ Renforcer les budgets culturels dans les zones où les outils culturels sont peu nombreux ; renforcer l'action territoriale des opérateurs de proximité (centres culturels, CEC, bibliothèques, musées) en matière de médiation culturelle et de réseau ;
- ↪ Intégrer des Espaces publics numériques dans les centres culturels, ce lieu d'apprentissage et de médiation des usages numériques a vocation de favoriser la participation citoyenne de tous à la société de l'information et de combattre la fracture numérique.
- ↪ Ouvrir les académies de musique pendant le temps scolaire pour accueillir les écoles et renforcer les liens entre les écoles et les académies.
- ↪ Garantir l'équité de subventionnement entre les différents bassins de vie avec une attention renforcée en faveur de la ruralité et des quartiers urbains sous-équipés.

2. Soutenir les artistes et la diversité des projets

Le cdH veut contribuer à dynamiser la création et le développement culturel en encourageant l'innovation, le décloisonnement et la transversalité. Il encouragera les artistes et les projets qui mêlent différents registres, qui brassent des publics différents, en respectant la liberté associative et les spécificités propres à chaque discipline, qu'elles soient professionnelles ou amateurs.

Concrètement, nous proposons de :

- ☞ Mettre en place un véritable statut des artistes leur permettant d'avoir accès à une sécurité d'existence et de valoriser leur apport créatif et culturel avec une attention particulière aux artistes féminines qui restent fort minoritaires;
- ☞ Soutenir la création et l'expérimentation artistique en pérennisant les dispositifs d'aides à la création et les bourses du type « aides au développement de projets » et « aides à la résidence de recherche » et les ouvrir notamment aux phases de recherche, d'écriture, de conception et d'expérimentation ;
- ☞ Veiller à garantir la part de l'emploi artistique généré par les opérateurs dans l'examen des demandes de subventions et dans les évaluations, et ce tant dans les aspects quantitatifs (part d'emploi artistique dans l'emploi total...), mais aussi dans les aspects qualitatifs (types de contrats, périodes rémunérées pendant les créations) ;
- ☞ Déployer un réseau cohérent d'agences-conseils pour les artistes et les créateurs. Ces agences s'adresseront à tout porteur de projet et l'accompagnement se fera en matière d'entrepreneuriat culturel, de recherche de débouchés et de promotion, de gestion, d'administration, de droit social et fiscal... ;
- ☞ Développer l'opération « jeunes talents » présentant les travaux des étudiants sortant des écoles d'art de la FWB en établissant des liens entre les opérateurs culturels locaux/régionaux ;
- ☞ Initier des collaborations structurelles avec les universités, les écoles supérieures d'art et les instituts de recherches scientifiques permettant de développer de nouveaux axes de recherche en appui à la création artistique, d'ouvrir des bourses de recherche science/culture, de susciter des connexions entre les arts et les sciences ;
- ☞ Renforcer, dans notre pays, mais également à l'international, la politique de soutien à la production, à la valorisation et à la diffusion des œuvres et des services de la culture francophone ;
- ☞ Adapter le mécanisme du Tax Shelter, suite à l'élargissement aux arts de la scène et la réforme de l'impôt des sociétés, pour qu'il continue d'être attractif pour les producteurs et les entreprises.

3. Fédérer les acteurs culturels

Le cdH veut accompagner le foisonnement des projets culturels des artistes de notre pays en les fédérant et en les soutenant.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Formaliser et évaluer les missions et les objectifs du financement public de la politique culturelle de la FWB. L'évaluation, en co-construction avec les opérateurs culturels et les artistes, doit concerner non seulement la réalisation de missions, l'effet des interventions, mais aussi l'allocation optimale des ressources et la capacité à produire des effets ;
- ↪ Mettre en oeuvre la réforme des missions et du fonctionnement des instances d'avis pour garantir une gouvernance efficace et transparente dans l'octroi des subventions publiques et une clarification du rôle d'avis sur les politiques culturelles sectorielles de ces instances ;
- ↪ Sensibiliser et soutenir les opérateurs et les institutions subsidiés à la transition énergétique et environnementale ;
- ↪ Encourager les synergies entre opérateurs culturels en incitant à la mutualisation et au partage des lieux, des outils et des compétences des opérateurs culturels et de leurs infrastructures ;
- ↪ Identifier et renforcer les lieux de résidences d'artistes (bibliothèques, centres culturels, associations d'éducation permanente, écoles...) ;
- ↪ Amplifier les collaborations entre les différents niveaux de pouvoirs compétents pour une matière ayant un lien avec la culture (formation, emploi, économie, fiscalité, santé) en mobilisant régulièrement la Conférence interministérielle Culture et les structures administratives. Renforcer l'accord de coopération entre la FWB et la Communauté flamande (notamment l'appel à projets pour les opérateurs culturels des deux communautés afin de réaliser, en partenariat, des projets ou événements culturels).
- ↪ Mettre en place un incitant fiscal complet pour le mécénat ;
- ↪ Soutenir les infrastructures culturelles fédérales et notamment les musées pour éviter un éparpillement des collections entre les entités fédérées ;
- ↪ Reconstituer la cellule «Arts et antiquité» de la police fédérale pour lutter contre le trafic d'œuvres d'art et créer un guichet centralisé au niveau fédéral pour l'importation et l'exportation d'œuvres d'art.